

3

BUDGET DU QUÉBEC

RECOMMANDATIONS POUR AIDER LES GENS À SORTIR LA TÊTE DE L'EAU

Les personnes en situation de pauvreté ont été durement frappées par la crise sanitaire et, maintenant, par une importante hausse du coût de la vie. Cette situation a notamment mené à une augmentation de 37% du nombre de paniers de provisions distribués par les banques alimentaires entre 2019 et 2021. Encore en janvier dernier, l'Indice des prix à la consommation a bondi de 5.1%, la plus forte hausse des 30 dernières années.

Dans le budget qu'il présentera le 22 mars, il est impératif que le gouvernement accorde une attention spéciale aux personnes en situation de pauvreté. Il doit agir rapidement, et il doit le faire avec des mesures structurantes et non de simples mesures cosmétiques et ponctuelles. Des prestations "exceptionnelles", ça ne règle rien.



Pour en savoir plus sur les recommandations et la campagne prébudgétaire du Collectif pour un Québec sans pauvreté: pauvrete.qc.ca/budget2022

Rehausser les protections publiques pour assurer à tous les ménages un revenu au moins égal à la MPC

1

La Mesure du panier de consommation (MPC) indique le revenu nécessaire pour espérer couvrir ses besoins de base. Pour 2022, le montant s'élève à 21502\$ pour une personne vivant seule (montant indexé par le Collectif).

En moyenne, 800 000 personnes comptent sur un revenu disponible inférieur à la MPC; c'est une personne sur dix qui n'a pas assez d'argent pour couvrir ses besoins essentiels et doit donc se priver régulièrement, compromettant ainsi sa santé et sa dignité.

Parmi ces personnes, on trouve notamment les prestataires du programme d'Aide sociale, qui touchent à peine de quoi couvrir la moitié de leurs besoins de base.

Pourtant, selon la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, le gouvernement est tenu de «rehausser le revenu accordé aux personnes et aux familles en situation de pauvreté, en tenant compte de leur situation particulière et des ressources dont elles disposent pour couvrir leurs besoins essentiels».

La couverture des besoins de base ne devrait pas être vue comme un luxe; c'est un minimum.



2



Fixer le salaire minimum au moins à 18\$ l'heure

Pour sortir de la pauvreté, il faut au moins 18\$ l'heure à une personne travaillant 35 heures par semaine. Avec la hausse de 75 cents prévue le 1er mai prochain, le taux passera à 14,25\$ l'heure, ce qui permettra à peine aux travailleuses et aux travailleurs de couvrir leurs besoins de base.

Depuis l'automne 2021, la revendication d'un salaire minimum à 18\$ l'heure est portée par la coalition Minimum18\$, dont le Collectif fait partie.



Procéder à un réinvestissement massif et immédiat dans les services publics

3

Les services publics jouent un rôle fondamental dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités socioéconomiques en participant à la redistribution de la richesse. Si la pandémie a rappelé leur importance capitale, elle a aussi révélé à quel point plusieurs d'entre eux souffrent de sous-financement chronique depuis des années. Et à quel point ce sous-financement a d'abord des répercussions sur les moins nanti-es. Un réinvestissement massif et immédiat est nécessaire pour en assurer la qualité et l'accessibilité.

Dans son mémoire prébudgétaire, le Collectif a mis de l'avant des mesures concrètes qui pourraient faire une grande différence dans la vie des personnes en situation de pauvreté, comme:

- qu'Hydro-Québec procède à un gel des tarifs d'électricité en cette période de forte inflation et que le gouvernement redonne à la Régie de l'énergie le mandat de fixer le tarif résidentiel de l'électricité;
- que le gouvernement respecte ses engagements et injecte les sommes nécessaires dans le programme AccèsLogis pour livrer le plus rapidement possible la totalité des logements sociaux déjà prévus;
- que le gouvernement finance sans plus tarder un grand chantier de 50 000 logements sociaux en cinq ans par l'entremise de son programme AccèsLogis;
- que le gouvernement augmente son financement pour les différentes formes de transport collectif afin d'assurer le maintien des infrastructures existantes et d'améliorer la desserte là où elle est insuffisante ou même inexistante;
- que le gouvernement investisse, de manière récurrente, 460 millions \$ supplémentaires dans le financement à la mission globale des organismes d'action communautaire autonome.

